

Le 8 mars : la journée internationale des droits des femmes

Mars 2026

Introduction

Bon nombre de personnes pensent que la lutte pour les droits des femmes est « dépassée » ou qu'elle n'est plus autant nécessaire qu'auparavant. Pourtant, l'état du monde actuel se dégrade et les droits des femmes reculent dans de nombreux pays, comme en Afghanistan ou en Pologne. Nous pouvons également observer une régression notable, à moindre échelle, notamment aux États-Unis concernant le droit à l'avortement.

Cette lutte reste donc d'actualité, que ce soit pour ces femmes ailleurs dans le monde ou pour les femmes en France, afin de se mobiliser et de mettre en lumière les discriminations persistantes, notamment les crimes systémiques : féminicides, outrages sexistes, violences sexuelles et conjugales...

C'est une journée essentielle pour rappeler l'importance des droits des femmes en tant que droits humains fondamentaux. Elle ne vise pas à victimiser les femmes, mais à dénoncer les inégalités persistantes et à encourager l'engagement en faveur d'une égalité réelle avec les hommes, tant en matière de droits que de responsabilités et d'opportunités.

Il est ainsi nécessaire de promouvoir l'autonomisation des femmes, leur droit à l'éducation, à la santé, au travail, à la participation politique et à la protection contre les violences, surtout lorsque ces droits sont remis en cause dans certaines régions du monde. En France, des discriminations subsistent encore, notamment dans les domaines de l'emploi, de la politique et de la justice.

Les femmes dans le monde ne disposent en moyenne que de 64 % des droits dont bénéficient les hommes. Le combat pour atteindre l'égalité n'est donc pas terminé, et le 8 mars est une journée cruciale pour se mobiliser.

Origine et institutionnalisation de la journée internationale des droits des femmes

L'origine historique de cette journée a longtemps été mal connue. Les manifestations de couturières new-yorkaises en 1857 n'auraient jamais eu lieu, d'après Françoise Picq. Selon ce récit, le 8 mars 1857, des ouvrières du textile à New York seraient descendues dans la rue pour protester contre leurs conditions de travail : longues journées, bas salaires et absence de droits. La manifestation aurait été violemment

réprimée par la police. Cet épisode est présenté comme une première mobilisation collective de femmes travailleuses pour leurs droits. Cependant, les recherches historiques montrent qu'il n'existe aucune trace fiable d'un tel événement à cette date.

En réalité, au mois d'août 1910, lors de la conférence internationale des femmes socialistes à Copenhague, Clara Zetkin, militante allemande, propose d'organiser une journée universelle d'action à destination des travailleuses. L'objectif est alors de rassembler les femmes du prolétariat, en lien avec les organisations politiques et syndicales socialistes. À cette époque, il s'agit également de contrebalancer l'influence des féministes bourgeoises. L'idée d'une journée dédiée à l'engagement des femmes est ainsi adoptée.

Par la suite, entre 1913 et 1914, les premières célébrations ont lieu lorsque des militantes socialistes russes organisent des journées dédiées aux femmes. Puis, à Petrograd, le 8 mars 1917, dans un contexte déjà tendu, les femmes se mettent spontanément en grève pour protester contre le rationnement du pain, ce qui marquera d'ailleurs le début de la Révolution russe de 1917. Le 8 mars s'impose progressivement comme une date symbolique.

C'est après 1945 que, dans les pays socialistes, le 8 mars se diffuse davantage. Dans les pays du bloc soviétique, cette date devient une célébration officielle. Elle est parfois transformée en fête des mères ou en fête traditionnelle. En 1955, le journal L'Humanité évoque l'histoire inventée des couturières new-yorkaises, et le mythe se propage.

Enfin, en 1977, l'Organisation des Nations unies officialise le 8 mars comme Journée internationale des droits des femmes.

Le 8 mars aujourd'hui : un temps fort pour les droits des femmes et l'égalité

Aujourd'hui, le 8 mars est un jour qui rassemble et qui mobilise, à l'occasion duquel sont organisés des manifestations, des conférences, des débats, des expositions et des spectacles. En 2026, à l'occasion du 8 mars, l'État a engagé une semaine entière de communication, du 3 au 8 mars, autour du plan national interministériel « Toutes et tous égaux ». Ce programme d'actions publiques, échelonné de 2023 à 2027, est articulé autour de quatre axes.

Le premier pilier traite de l'égalité professionnelle et de l'autonomie économique des femmes. L'État rappelle que l'autonomie économique des femmes est une condition essentielle de l'égalité réelle. Les actions à ce propos portent sur la progression de l'égalité femmes-hommes dans le monde du travail, notamment par le biais de l'index de l'égalité professionnelle, la mixité dans les filières d'avenir et le soutien à l'entrepreneuriat féminin. De même, elles visent à lutter contre les discriminations persistantes liées à la maternité, qui affectent les femmes enceintes et les mères de

famille, notamment en matière de recrutement, de rémunération et d'évolution de carrière, comme en témoigne la mise en place récente d'un congé supplémentaire de naissance.

Le second pilier traite de la culture de l'égalité. L'État insiste sur l'impact des stéréotypes de genre, qui limitent les choix scolaires, professionnels et personnels. Les mesures concernant ce pilier visent à promouvoir l'égalité dès l'enfance, agir à l'école et autour de l'école et lutter contre l'influence des stéréotypes sur l'orientation. Cet axe s'appuie essentiellement sur les séances d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS). En principe obligatoires dans les établissements scolaires, ces séances ont pour objectif de développer la conscience du corps, de renforcer la qualité des relations avec autrui et d'enseigner la définition ainsi que le respect du consentement.

Un troisième pilier est la lutte contre les violences faites aux femmes. Il vise à prévenir, identifier et combattre toutes les formes de violences sexistes et sexuelles. Il s'appuie principalement sur l'accompagnement des victimes et la formation des professionnels pour mieux repérer et prendre en charge ces situations. Une large part de ce pilier est également dédiée à la lutte contre les violences conjugales et, plus largement, intrafamiliales, avec des dispositifs tels que l'hébergement d'urgence, le « pack nouveau départ », la généralisation du téléphone grave danger pour les victimes de violences conjugales, ou encore le déploiement des « Maisons des femmes » sur l'ensemble du territoire français. Dans ce cadre, l'augmentation des demandes d'hébergement d'urgence met en évidence l'ampleur persistante de ces violences et la nécessité de renforcer les capacités d'accueil et de prise en charge.

Enfin, le dernier pilier traite de la santé des femmes. Le ministère souligne que les spécificités de santé liées au genre ont longtemps été ignorées. On peut citer, à titre d'exemple, les cancers du col de l'utérus, l'endométriose, le SOPK ou encore les fausses couches. Ces sujets font aujourd'hui l'objet de débats sur la scène politique nationale et ont longtemps été au cœur des revendications. Les actions portent notamment sur la prise en compte des besoins de santé des femmes à chaque étape de leur vie, ainsi que sur la garantie du droit à disposer de leur corps.

Le 8 mars est ainsi présenté comme un temps fort national, articulé autour d'une semaine d'initiatives mettant en œuvre quatre axes majeurs : l'égalité professionnelle, la culture de l'égalité, la lutte contre les violences et la santé des femmes.

Où en est réellement l'égalité femmes / hommes en 2026 ?

Le bilan mondial est sans appel : aucun pays n'a atteint l'égalité femmes / hommes en 2024 selon le World Economic Forum. De nombreux pays n'enregistrent aucun progrès, et dans les autres, les droits des femmes sont en recul, c'est le cas notamment en Afghanistan ou aux Etats Unis. Le World Economic Forum affirme

qu'il faudrait encore 130 années afin de combler l'écart mondial de genre, un chiffre alarmant.

Les inégalités économiques et politiques persistent : en 2025, seulement 12% des chef-fes d'Etat sont des femmes selon l'ONU et celles-ci sont exclues des processus de négociation. La statistique des 20 %¹ d'inégalité salariale entre hommes et femmes est bien réelle, notamment car dans la moitié des pays, la loi n'impose pas l'égalité salariale.

Selon l'OMS, une femme sur trois dans le monde a déjà été victime de violences physiques et/ou sexuelles et en France, et selon le collectif *Nous toutes* 20 femmes ont déjà perdu la vie en raison de leur genre depuis le 1er janvier 2026. Les droits sexuels et reproductifs de milliers de femmes sont menacés : avortement restreint ou interdit, accès difficile à la contraception et mutilations génitales, auxquelles 4 millions de jeunes filles sont encore exposées selon l'ONU.

Malgré l'ampleur des besoins, le financement dédié à la lutte pour les droits des femmes et des filles diminue, alors que leurs droits reculent. En effet, ces dernières années, les conflits armés, les migrations, notamment climatiques, et la montée des pressions politiques conservatrices partout dans le monde aggravent les inégalités existantes.

Les enjeux pour les années à venir

L'histoire des droits des femmes est une histoire de victoires collectives et cette dynamique est toujours à l'œuvre, comme l'ont montré notamment les cortèges du 8 mars cette année. Ainsi, selon le dossier spécial 8 mars publié sur le site internet Focus 2030², nous devons continuer à exiger :

- La garantie des droits fondamentaux partout et pour toutes, notamment dans les contextes de crise où les femmes sont particulièrement exposées
- L'égalité économique réelle
- La protection et l'extension des droits sexuels et reproductifs
- La fin des violences, en sensibilisant, mesurant, et militant pour des changements réglementaires et législatifs : des missions que l'Observatoire met au coeur de son action
- La diplomatie féministe, en incluant les femmes dans les processus de paix afin qu'ils soient plus durables
- L'augmentation des financements dédiés aux questions d'égalité de genre

Conclusion

Les droits des femmes ont été conquis et défendus, cependant ils ne sont jamais acquis : l'annulation en 2022 de l'arrêt Roe v. Wade aux Etats Unis, qui accordait le

¹ « Dossier spécial 8 mars : état des inégalités femmes-hommes dans le monde », focus 2030, <https://focus2030.org/les-inegalites-femmes-hommes-dans-le-monde-2024-dossier-special/>

² *Ibid.*

droit à l'avortement, en est un exemple. Ainsi, continuons à nous mobiliser. Le 8 mars nous rappelle que les droits des femmes sont le résultat de mobilisations collectives et que malgré les progrès réalisés, des inégalités persistent. En effet, au sein de notre société, les idées ultra sécuritaires et fascistes avancent pendant que les droits des femmes reculent. Le droit à l'avortement est attaqué et les violences sont instrumentalisées dans le but de porter un message anti-immigration. Alors, ce jour est à la frontière entre un moment de mémoire et d'engagement pour un futur féministe.

Bibliographie :

- « Le bilan est lourd : 840 millions de femmes sont victimes de violences conjugales ou sexuelles », Organisation Mondiale de la Santé, <https://www.who.int/fr/news/item/19-11-2025-lifetime-toll--840-million-women-faced-partner-or-sexual-violence>
- « Mur de femmages 2026 », #NousToutes, <https://www.noustoutes.org/comprendre-les-chiffres/mur-de-femmages-2026/>.
- « Women in politics: 2025 map », the Inter-Parliamentary Union (IPU) and UN Women, <https://www.unwomen.org/sites/default/files/2025-03/women-in-politics-2025-fr.pdf>
- « Dossier spécial 8 mars : état des inégalités femmes-hommes dans le monde », focus 2030, <https://focus2030.org/les-inegalites-femmes-hommes-dans-le-monde-2024-dossier-special/>
- « 8 mars 2026, Journée internationale des droits des femmes », Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/8-mars-2026-journee-internationale-des-droits-des-femmes#:~:text=Le%208%20mars%2C%20journ%C3%A9e%20d.partout%20et%20tout%20le%20temps>